

Diapo n°	Thème	Transcription
1	Page titre	Merci d'avoir participé à la séance d'information virtuelle sur le projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau. La séance d'information a été préparée par Stantec Consulting Ltd. pour le compte d'Enbridge Gas Inc.
2	Bienvenue	<p>Bienvenue</p> <p>Vous pouvez mettre la présentation en pause à tout moment pour revoir le contenu des diapositives. Une copie de la présentation peut être téléchargée à partir de l'onglet Ressources. Vous pouvez poser des questions et formuler des commentaires par l'entremise du questionnaire, sous l'onglet Commentaires et coordonnées. Un représentant d'Enbridge ou de Stantec vous répondra.</p> <p>Si vous souhaitez obtenir des nouvelles concernant l'avancement du projet, remplissez la section Renseignements personnels et coordonnées du questionnaire.</p>
3	L'engagement d'Enbridge	<p>Enbridge s'engage à inclure les communautés autochtones, les organismes, les groupes d'intérêt et les membres de la communauté dans le projet proposé en communiquant de l'information à jour d'une manière ouverte, honnête et respectueuse, tout en examinant attentivement les commentaires reçus.</p> <p>Enbridge fournit des services de distribution de gaz naturel sécuritaires et fiables à plus de 3,9 millions de clients résidentiels, commerciaux et industriels partout en Ontario. Enbridge est déterminée à respecter l'environnement et mène toutes ses activités dans ce sens.</p>
4	Objectif de la séance d'information	<p>L'objectif de la séance d'information est de consulter les communautés autochtones, le public et les autorités réglementaires au sujet du tracé proposé, des incidences potentielles et des mesures d'atténuation proposées.</p> <p>La séance d'information offre également l'occasion aux personnes de poser des questions et de faire part de leurs commentaires aux représentants d'Enbridge et de Stantec.</p> <p>En plus de cette séance d'information virtuelle, une séance d'information en personne aura lieu au Centre communautaire de Chute-a-Blondeau, situé au 2005, rue Principale, le 21 mai 2024, de 17 h à 20 h.</p> <p>Après la séance en personne, des exemplaires imprimés des documents de la séance d'information seront également mis à disposition au Centre communautaire.</p>

Diapo n°	Thème	Transcription
5	Politique relative aux peuples autochtones	<p>Enbridge reconnaît la diversité des peuples autochtones qui vivent là où nous travaillons et exerçons nos activités. L'histoire nous a montré les répercussions destructrices sur le bien-être social et économique des peuples autochtones. Enbridge reconnaît l'importance de la réconciliation entre les collectivités autochtones et la société dans son ensemble. L'entretien de relations positives avec les peuples autochtones, fondées sur le respect mutuel et axées sur l'atteinte d'objectifs communs, créera des résultats positifs pour les communautés autochtones. Enbridge s'engage à établir des relations durables avec les peuples autochtones à proximité des lieux où elle exerce ses activités. Pour ce faire, Enbridge exercera ses activités selon les principes présentés sur cette diapositive :</p>
6	Aperçu du projet	<p>Le tracé préliminaire préféré du projet consiste en la construction d'environ 8,5 kilomètres de canalisations de distribution de gaz naturel en polyéthylène de 4 pouces.</p> <p>Le tracé optionnel consiste en un pipeline de distribution de gaz naturel en polyéthylène d'environ 4,3 kilomètres de dimensions similaires.</p> <p>Une section de renforcement en acier de 8 pouces sur 1 kilomètre sera nécessaire dans le canton de Champlain entre le chemin Borris et le chemin Casburn.</p> <p>Une zone de distribution préliminaire située à l'est des options de tracé proposées est également envisagée.</p> <p>Il est prévu que le projet soit principalement réalisé sur l'emprise de la route municipale existante, avec la possibilité d'avoir recours à des servitudes supplémentaires, à des zones de travail temporaires et à des zones de dépôt pendant la construction.</p>
7	Carte du tracé du projet	<p>Cette diapositive montre une image du système de distribution proposé pour le projet, du tracé préférentiel préliminaire et du tracé optionnel, qui ont été élaborés pour évaluer les incidences environnementales et socioéconomiques potentielles.</p> <p>La carte ne représente pas la portée ou la conception finale du projet qui fournira l'accès au gaz naturel aux clients finaux.</p>

Diapo n°	Thème	Transcription
8	Processus d'étude environnementale	<p>L'étude environnementale et le rapport connexe seront réalisés conformément aux lignes directrices sur l'environnement de la Commission de l'énergie de l'Ontario.</p> <p>L'étude comprendra les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procéder à des consultations afin de comprendre les points de vue des parties concernées et potentiellement touchées; • consulter les communautés autochtones et les principaux intervenants pour comprendre les intérêts et les incidences potentielles; • entreprendre l'étude dès la première phase du projet; • cerner les incidences potentielles du projet; • élaborer des mesures d'atténuation et de protection de l'environnement afin d'éviter ou de réduire les incidences potentielles; • élaborer un programme d'inspection, de surveillance et de suivi environnemental adapté.
9	Processus d'examen et d'approbation de la CEO	<p>Il est prévu que le rapport environnemental de l'étude soit achevé au troisième trimestre de 2024, après quoi Enbridge pourra déposer une demande d'autorisation de construire. La demande présentée à la Commission de l'énergie de l'Ontario comprendra l'information suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilité du projet; • le rapport environnemental et les mesures d'atténuation; • les coûts et la rentabilité du projet; • la conception et la construction du pipeline; • les exigences en matière de terrain; • la consultation auprès des communautés autochtones. <p>La Commission de l'énergie de l'Ontario tiendra ensuite une audience publique pour examiner le projet. Si la Commission de l'énergie de l'Ontario détermine que le projet est d'intérêt public, elle approuvera sa construction. De l'information complémentaire sur le processus de la Commission de l'énergie de l'Ontario peut être obtenue sur son site Web.</p>

Diapo n°	Thème	Transcription
10	Consultation et engagement	<p>La consultation et l'engagement sont des éléments clés du rapport environnemental réalisé dans le cadre de la demande d'autorisation de construire. Cela permet de cerner et de prendre en compte les préoccupations des communautés autochtones ainsi que des parties intéressées dès les premières étapes d'un projet.</p> <p>Enbridge présente une description du projet au ministère de l'Énergie de l'Ontario, qui l'utilise pour déterminer les incidences potentielles sur les droits autochtones ou sur les droits issus de traités et désigner les communautés autochtones qu'Enbridge consultera pendant toute la durée du projet.</p> <p>Les commentaires recueillis lors de cette séance d'information virtuelle permettront de déterminer le tracé du pipeline et d'élaborer des plans d'atténuation pour la conception finale et la construction.</p> <p>Une fois que la demande d'autorisation de construire est soumise à la Commission de l'énergie de l'Ontario, toute partie ayant un intérêt dans le projet peut participer à son processus d'examen.</p>
11	Processus de sélection du tracé	<p>Les contraintes touchant le tracé du pipeline comprennent les caractéristiques environnementales naturelles, la topographie, les caractéristiques socioéconomiques et les paysages.</p> <p>La possibilité de suivre les infrastructures linéaires existantes, comme les emprises routières, permet de réduire les incidences potentielles.</p> <p>Le tracé préliminaire préféré et le tracé optionnel suivent l'infrastructure linéaire existante, comme l'emprise des routes municipales existantes et évitent dans la mesure du possible les caractéristiques environnementales et socioéconomiques existantes.</p> <p>Une carte interactive qui montre les tracés peut être consultée à l'adresse qui figure sur la diapositive (www.solutions.ca/ChuteABlondeauEA).</p>
12	Processus d'étude environnementale	<p>Cette diapositive montre le processus d'étude environnementale qu'Enbridge suit dans le cadre des directives environnementales de la Commission de l'énergie de l'Ontario. Comme le montre le schéma, le projet approche de la fin de la phase 1.</p>

Diapo n°	Thème	Transcription
13	Politique des Services de l'environnement, de la santé et de la sécurité	<p>Enbridge s'engage à protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes touchées par ses activités.</p> <p>Enbridge fournira un milieu de travail sain et sécuritaire et évitera de compromettre la santé et la sécurité de quiconque.</p> <p>L'objectif d'Enbridge est de n'avoir aucun incident et d'atténuer les répercussions sur l'environnement en collaborant avec les intervenants, les pairs et toute autre personne pour encourager les pratiques environnementales responsables et l'amélioration continue.</p> <p>Enbridge est déterminé à assurer la protection et la gestion de l'environnement, et reconnaît que la prévention de la pollution tout comme la préservation de la biodiversité et des ressources sont les éléments clés d'un environnement durable.</p> <p>Il incombe à tous les employés de contribuer à favoriser un milieu de travail sécuritaire, à encourager les comportements de travail sécuritaire et à mener leurs activités dans le respect de l'environnement.</p>
14	Exigences en matière d'accès et de terrain	<p>La majeure partie du tracé du pipeline sera construite sur l'emprise des routes municipales, mais certaines circonstances nécessitant des ententes d'accès, des servitudes permanentes ou des zones de travail temporaires pendant la construction pourraient faire en sorte que des terrains additionnels soient nécessaires.</p> <p>Enbridge dispose d'un programme complet de relations avec les propriétaires fonciers qui fait appel à un conseiller foncier spécialisé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer le contact direct et la liaison entre les propriétaires fonciers et Enbridge; • être à la disposition du propriétaire foncier pendant toute la durée du projet et tout au long des activités de construction; • répondre aux préoccupations et aux questions du propriétaire foncier; • agir à titre de personne-ressource unique pour tous les propriétaires fonciers; • répondre aux questions des propriétaires fonciers et aux questions juridiques relatives à l'utilisation temporaire de la propriété, aux ententes d'accès, aux servitudes permanentes et aux incidences ou recours sur la propriété.
15	Construction d'un pipeline de gaz naturel d'Enbridge	<p>Cette diapositive présente une infographie sur les procédures typiques de construction d'un pipeline de gaz naturel.</p> <p>Vous pouvez appuyer sur « pause » pour passer en revue les procédures. Lorsque vous êtes prêt à passer à la diapositive suivante, appuyez sur « suivant ».</p>

Diapo n°	Thème	Transcription
16	Construction d'un pipeline de gaz naturel d'Enbridge (suite)	Le processus de construction d'un pipeline de gaz naturel comprend diverses procédures, décrites dans la diapositive précédente. Les photos 1 à 4 montrent un pipeline de gaz naturel Enbridge type, une tranchée de pipeline, ainsi que les procédures de remblayage, de nettoyage et de remise en état.
17	Procédures de forage directionnel horizontal	Cette diapositive présente une infographie sur les procédures typiques de forage directionnel horizontal. Vous pouvez appuyer sur « pause » pour passer en revue les procédures. Lorsque vous êtes prêt à passer à la diapositive suivante, appuyez sur « suivant ».
18	Procédures de forage directionnel horizontal (suite)	Le forage directionnel horizontal peut être utilisé lorsque l'on travaille à proximité d'éléments vulnérables sur le plan environnemental et constitue la méthode de construction prévue pour la traversée de cours d'eau et de milieux humides non évalués. Le processus est moins invasif que les méthodes classiques qui consistent à creuser des tranchées, car le pipeline est installé sous l'élément fragile et ne nécessite pas de travaux dans l'eau. Enbridge a réalisé de nombreuses traversées de cours d'eau importantes par forage directionnel horizontal, en mettant en œuvre les mesures d'atténuation énumérées dans la diapositive.
19	Conception du pipeline	Le pipeline est conçu pour atteindre ou dépasser les exigences des règlements du Groupe CSA et des règlements applicables de l'Office des normes techniques et de la sécurité. Enbridge prend plusieurs mesures pour assurer la sécurité et la fiabilité de son réseau de conduites de gaz naturel, notamment concevoir, fabriquer et tester les pipelines dans le but d'atteindre ou de dépasser les exigences établies par les normes de l'industrie et les organismes de réglementation; surveiller continuellement l'intégralité du réseau; ainsi que procéder régulièrement à des examens sur le terrain afin de détecter des fuites et de confirmer que les méthodes de prévention de la corrosion fonctionnent comme prévu.

Diapo n°	Thème	Transcription
20	Caractéristiques socioéconomiques	<p>Le projet sera principalement construit sur l'emprise des routes municipales existantes. Les travaux de construction peuvent avoir une incidence sur les entreprises privées, les exploitations agricoles et les terrains résidentiels situés le long du tracé du pipeline.</p> <p>Les effets socioéconomiques potentiels de la construction comprennent l'augmentation temporaire du bruit, de la poussière et des émissions atmosphériques, l'augmentation du trafic de construction, la perturbation temporaire de l'utilisation des propriétés résidentielles ou de villégiature, et le défrichage de la végétation.</p> <p>Parmi les mesures d'atténuation qui pourraient être mises en œuvre pendant la construction, citons l'aménagement d'un accès aux zones de construction, la limitation de la construction aux heures de clarté, le respect des règlements applicables en matière de bruit, la mise en œuvre d'un programme de surveillance des puits d'eau et la revégétalisation des zones défrichées. Cette diapositive fournit d'autres exemples à examiner.</p>
21	Ressources du patrimoine culturel	<p>Des éléments du patrimoine culturel peuvent être découverts pendant la construction, notamment des vestiges archéologiques, des bâtiments, des clôtures et des paysages classés au patrimoine. Au besoin, des études sur le terrain détaillées seront réalisées avant les travaux de construction par des archéologues et des professionnels du patrimoine culturel indépendants.</p> <p>Comme indiqué sur cette diapositive, plusieurs mesures d'atténuation, approuvées par le ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme de l'Ontario, seront mises en œuvre pour limiter les effets potentiels de la construction sur les ressources du patrimoine culturel.</p>

Diapo n°	Thème	Transcription
22	Ressources aquatiques	<p>Enbridge comprend l'importance de la protection des cours d'eau, des zones humides et de la faune connexe pendant la construction. Par conséquent, Enbridge mettra en œuvre des mesures d'atténuation reconnues pour réduire les effets potentiels sur l'environnement.</p> <p>Les effets potentiels sur les environnements aquatiques peuvent comprendre la perturbation ou la détérioration des espèces et des habitats aquatiques, ainsi qu'une augmentation de l'érosion, de la sédimentation et de la turbidité causée par l'élimination de la végétation.</p> <p>Voici des exemples de mesures d'atténuation qui peuvent être mises en œuvre pour minimiser les effets potentiels de la construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des mesures visant à éviter la détérioration, la perturbation et la destruction des poissons et de leur habitat, comme l'exige Pêches et Océans Canada. • Mettre en place des mesures de lutte contre l'érosion et le transport des sédiments. • Obtenir toutes les approbations et tous les permis requis et s'y conformer. • Respecter les lignes directrices relatives aux périodes particulières pour protéger l'habitat du poisson. • Forage directionnel horizontal ou forage sans tranchée à l'intérieur ou à proximité d'éléments fragiles sur le plan de l'environnement. • Pour les travaux de construction dans le chenal, protéger les espèces aquatiques par des méthodes telles que la dérivation du débit ou l'assèchement, la planification du sauvetage des poissons, etc. ainsi que la gestion de la sédimentation et de la turbidité. • Remettre en état et ensemercer les zones perturbées pour établir l'habitat et réduire l'érosion, selon les besoins. • Replanter de la végétation le long des cours d'eau.
23	Ressources terrestres	<p>Pendant la construction, il peut s'avérer nécessaire de traverser des éléments de l'environnement naturel comme des habitats de la faune et de la flore ainsi que des zones végétalisées ou boisées. Les effets potentiels comprennent les dommages causés à la végétation et à la faune dans la zone de construction.</p> <p>Avant le début des travaux, procéder à des inventaires (y compris des inventaires des espèces en péril) pour déterminer les possibilités de présence des habitats fauniques. Dans la mesure du possible, l'abattage des arbres sera effectué en dehors des périodes de migration des oiseaux (généralement du 1^{er} avril au 31 août). Les zones de construction seront clairement délimitées afin d'éviter tout dommage accidentel. Les permis des autorités de conservation, des municipalités et des organismes seront obtenus le cas échéant, et les conditions énoncées seront respectées, afin de réduire au minimum les dommages et les perturbations causés à la végétation et à la faune.</p>

Diapo n°	Thème	Transcription
24	Prochaines étapes	<p>Enbridge, qui fournit des services à des centaines de communautés en Ontario, se considère comme un partenaire communautaire solide qui adhère pleinement aux principes de la consultation et de l'engagement.</p> <p>Au cours des étapes de planification de ce projet, Enbridge a consulté et continuera de consulter les communautés autochtones, ainsi qu'à s'engager auprès des propriétaires fonciers locaux, des organismes gouvernementaux et d'autres parties intéressées susceptibles d'être touchées par le projet.</p> <p>À l'issue de cette séance d'information virtuelle, Enbridge prévoit achever son rapport environnemental d'ici le troisième trimestre de 2024.</p> <p>Une fois le rapport terminé, Enbridge le déposera au quatrième trimestre de 2024 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario avec d'autres documents concernant l'autorisation de construire.</p> <p>Si l'autorisation de construire est jugée nécessaire, Enbridge prévoit recevoir une réponse de la Commission de l'énergie de l'Ontario d'ici le premier trimestre de 2025. L'autorisation, la conception du pipeline et la planification de la construction pourront alors être mises en œuvre, Enbridge planifiant de commencer la construction au deuxième trimestre de 2025 et d'entrer en service au troisième trimestre de 2025.</p>
25	Merci,	<p>Au nom de l'équipe du projet, nous vous remercions d'avoir participé à la séance d'information virtuelle sur le projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau.</p> <p>Si vous avez des questions ou des commentaires, ou si vous souhaitez être informé de l'évolution du projet, veuillez remplir le questionnaire situé dans l'onglet Ressources d'ici le 10 juin 2024, afin qu'il soit pris en compte dans le cadre du rapport environnemental qui sera soumis à la Commission de l'énergie de l'Ontario.</p> <p>Veuillez noter que les commentaires peuvent encore être reçus après cette date et seront examinés et pris en compte au cours de la phase de planification et de conception, le cas échéant.</p> <p>Pour revenir à une diapositive en particulier, appuyez sur le bouton « menu » et sélectionnez la diapositive que vous souhaitez revoir. Pour fermer la présentation, veuillez appuyer sur le bouton « enregistrer et quitter ».</p> <p>Pour plus d'information sur le projet proposé, veuillez consulter le site Web du projet à l'aide du lien sur la diapositive.</p>